

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 décembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 novembre 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Excusé</i> BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i> BRAUD Santiana, <i>Excusé</i> , HEMOND Sylvie, <i>Excusée</i>	--- --- <i>Pouvoir à Jennifer Delaunay</i> --- <i>Pouvoir à Bernadette Bizard</i> <i>Pouvoir à Claude Deletang</i> <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i>

Votants : 16

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-033 – Demande de DETR 2025 : aménagement et sécurisation de la rue principale
Modification du plan de financement

Le Maire rappellera, que lors du dernier conseil Municipal, il a été délibéré sur une demande de DETR 2025 au profit des travaux d'aménagement et de sécurisation de la Rue Principale.

Il informera les élus, qu'il est également possible de demander une subvention au Département au titre du FDSR 2025.

Cette possibilité modifie donc le plan de financement comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Maîtrise d'œuvre	30 000 €	ETAT (DETR/DSIL) sur 380 K€ (30)	114 000 €
Travaux	350 000 €	FDSR partie socle	23 604 €
		Autofinancement commune/projet	242 396 €
Total HT	380 000 €	Total HT	380 000 €
TVA	76 000 €	Autofinancement commune/TVA	76 000 €
TOTAL TTC	456 000 €	TOTAL TTC	456 000 €

Il convient donc de déposer ce nouveau plan de financement auprès des services instruisant notre dossier DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 16 voix :

- **D'APPROUVER** la modification de plan de financement présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à transmettre ce nouveau plan de financement au service instruisant la demande de DETR 2025, déposée le 18/11/2024 portant le n°21038332.
- **DE L'AUTORISER** à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme